



CARTE ACCES LYCEE
RESTAURATION/CHAMBRE
NOTE AUX ETUDIANTS ADMIS A L'INTERNAT

1 - L'internat reste ouvert environ un week-end sur deux. **Le service de restauration n'est pas assuré le samedi soir et le dimanche toute la journée.**

2 - Les autres week-ends l'internat ferme à 13 h le samedi et ouvre le dimanche à 19 h.

Le 1^{er} week-end (7-8 septembre 2024) l'internat sera fermé.

3 - **Le lundi 2 Septembre 2024**, l'accueil à l'internat se fera par le 1 rue Mirabeau au foyer des internes :

- **Entre 8h30 et 10h30 (Nom de Famille : A à K)**
- **Entre 10h30 et 12h30 (Nom de Famille : L à Z)**



Prévoir 1 h de disponibilité.

Pour fluidifier les démarches seul l'élève et 1 accompagnateur accéderont au point accueil du foyer.

Le service de restauration fonctionnera dès 11h00.

Il est indispensable de prévoir :

- 1 oreiller, 1 protège-matelas (0.90 cm), 1 couette pour un lit de 1.90 x 0.90 (à privilégier plutôt que draps et couvertures).
- 1 lampe de bureau et 1 câble informatique pour connexion au réseau (RJ45).
- 1 torchon pour la vaisselle des kitchenettes.

Attention ! Rappel sur l'utilisation des différents appareils dans le règlement d'internat.

Il est formellement interdit de connecter à la prise réseau du matériel autre qu'un ordinateur (pas de borne WIFI, etc...).

Vous recevrez une/deux cartes :

1 carte d'accès lycée et restauration (nouveaux élèves) et 1 carte d'accès aux chambres et à l'internat

(En semaine après 20h et les week-ends ouverts, accès par les portes extérieures).

4 - État des lieux.

Il sera établi à votre arrivée puis à votre départ. Toute dégradation constatée vous sera facturée.

5 - Horaires de la restauration.

- Petit déjeuner : de 6 h 30 à 7 h 45
- Déjeuner : de 11 h 00 à 13 h 30 le samedi 11h00 à 12h30
- Dîner : de 18 h 00 à 19 h 30

6 - Les cartes d'accès sont **personnelles** et ne doivent pas être prêtées ou données. Elles vous seront délivrées gratuitement le jour de la rentrée, pour la durée de votre scolarité au Lycée Chateaubriand. En cas de perte ou de détérioration des cartes d'internat ou de restauration, vous devrez en racheter une nouvelle (coût 5 €).

7 - Tarifs d'internat, modalités de paiement.

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire **par le Conseil Régional de Bretagne** selon les tranches tarifaires (voir les plaquettes d'information diffusées par le Conseil Régional et les tarifs présents sur le site du lycée).

Le forfait annuel estimatif est calculé sur la base des tarifs journaliers régionaux et des jours d'ouverture de l'internat (192 jours pour 2023/2024) ils sont payables par trimestre : janvier-mars, avril-juin et septembre-décembre. Le nombre de jours d'ouverture (septembre 2024 à juillet 2025) est susceptible d'être modifié selon le calendrier de l'année scolaire arrêté à la rentrée début septembre. Un nouveau tarif intégrant ce calcul vous sera diffusé courant septembre.

Vous pouvez choisir le **prélèvement mensuel automatique** ou le **paiement à réception de la facture trimestrielle**.

Pour le prélèvement automatique,

Les coûts des trimestres scolaires seront divisés en trois tiers et prélevés chaque mois à partir du 5 octobre 2024 jusqu'au 5 juin 2025.

Il vous suffit de **remplir la fiche d'inscription** en cochant « prélèvement » et de la retourner à l'intendance en y joignant

obligatoirement un relevé d'identité bancaire d'un compte courant et le mandat de prélèvement SEPA signé.

Il n'est pas possible de prélever sur les livrets d'épargne.

Un échéancier vous sera expédié courant septembre 2024 pour vous informer des montants prélevés.

Pour les élèves de PCSI ou de PSI, le document vous sera remis à la rentrée en fonction de votre affectation.

Pour le paiement à réception de la facture trimestrielle,

Le paiement vous sera réclamé par courrier dans le courant de **chaque trimestre** par le service intendance du lycée.

Important : En cas de difficultés financières, vous pouvez appeler le service infirmerie au **02 99 28 19 52**. Nous vous renseignerons en toute confidentialité sur les aides possibles (caisse de solidarité) et les conditions pour en bénéficier (uniquement pour les élèves affectés au lycée Chateaubriand).